

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

bovins Question écrite n° 118053

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'impact de la sécheresse agricole sur la fiscalité des exploitations agricoles. Pour faire face à la sécheresse agricole, certains exploitants agricoles vont procéder à la décapitalisation de leur cheptel pour passer le cap. Cela va augmenter leur revenu et avoir des incidences graves en termes de fiscalité dans les années à venir, générant ainsi une double peine pour les professionnels concernés. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière afin de prévenir cette situation.

#### Texte de la réponse

Afin d'aider les agriculteurs touchés par la sécheresse, le Président de la République a annoncé, lors de son déplacement en Charente, le 9 juin 2011, plusieurs mesures de soutien et l'ensemble des services de l'État est mobilisé pour leur mise en place. Ces mesures visaient notamment à limiter au maximum les risques de décapitalisation du cheptel des exploitants. En l'occurrence, les préoccupations soulevées sont d'ordre fiscal et relèvent plus particulièrement de la compétence de la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État. Afin de prendre en compte la gravité de la situation financière de certaines exploitations, le ministère de l'agriculture a demandé au ministre du budget d'examiner toutes les solutions de nature à éviter que les exploitants agricoles contraints à la décapitalisation de leur cheptel ne soient, de ce fait, conduits à changer de régime d'imposition.

#### Données clés

Auteur: M. Pierre Morel-A-L'Huissier

Circonscription: Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 118053

Rubrique : Élevage

**Ministère interrogé**: Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire **Ministère attributaire**: Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9966 Réponse publiée le : 8 novembre 2011, page 11790